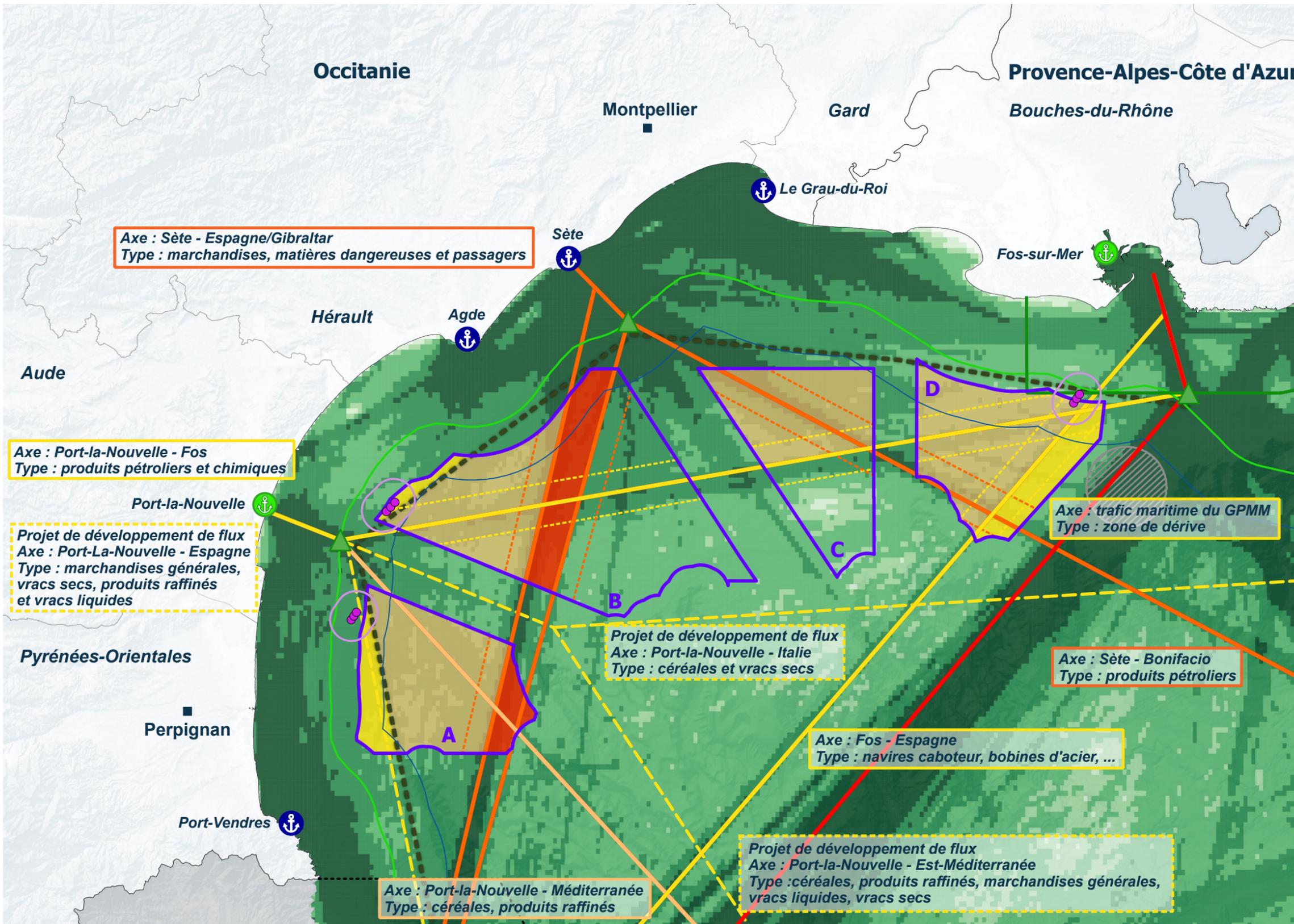




Ateliers cartographiques

Des enjeux du transport maritime



Eolien flottant - Projets pilotes

- Projets éoliens pilotes
- Zone d'exclusion de 2 milles

Eolien flottant - Projets commerciaux

- Zones d'étude en mer
- Ports susceptibles d'être mobilisés / à mobiliser pour la construction des parcs éoliens flottants commerciaux

Les enjeux des acteurs du transport maritime
Tels que présentés lors des ateliers des 25 et 30 juin 2020 de la commission spécialisée éolien flottant du Conseil maritime de façade

- Enjeu moyen
- Enjeu fort
- Enjeu majeur
- Enjeu rédhibitoire
- Distance minimale de sécurité entre routes de navigation maritime et champs éoliens offshore
- Limite des 7 milles - Transport de matières dangereuses (arrêté du 28 mars 2017)
- Grand port maritime de Marseille - Zone maritime et fluviale de régulation (arrêté du 25 mars 2021)
- Accès aux chenaux de Fos, Sète et Port-la-Nouvelle
- Route des navires qui engolfent par mauvaise dont le tracé évolue en fonction des facteurs météorologiques
- GPM - Navires en attente à la dérive

Trafic maritime (hors pêche) des navires équipés de balise AIS
Nombre estimé de navires sur l'année 2019

Moins de 5	5 - 10	10 - 20	20 - 50	50 - 100	Plus de 100
------------	--------	---------	---------	----------	-------------

Limites administratives et toponymie

- Limite de région
- Limite de département
- Préfecture
- Principaux ports

Délimitations maritimes

- Limite extérieure des eaux territoriales (12 milles)
- Limite des eaux sous souveraineté ou juridiction revendiquée par la France n'ayant pas fait l'objet d'un accord de délimitation avec un autre Etat



Système de coordonnées : EPSG 3857 (pseudo-mercator)

Réalisation : Cerema - Octobre 2021

Sources
Eolien flottant : DIRM Méditerranée
Trafic maritime : DAM (données AIS) - Préfecture maritime
Limites administratives : IGN - Délimitations maritimes : Shom
Fonds bathymétrique : EMODnet